

Futurs FS1



⇒ **Comment ça va se passer ?**

- **Le 9 juillet, à la Commission Paritaire Administrative Départementale (CAPD) vous serez tous affectés sur des postes de brigade rattachés aux écoles dans tout le département. Vous pourrez demander une révision d'affectation qui sera étudiée lors de la CAPD du 3 septembre.**
- **Le 30 août 2010 vous serez invités à l'Inspection Académique à une réunion d'information présidée par l'Inspecteur d'Académie et l'Inspecteur d'Académie adjoint (à cette occasion vous sera remis l'imprimé pour votre demande éventuelle de révision d'affectation).**
- **Jusqu'à la Toussaint vous serez affectés 2 par 2 sur les classes des IMF (dans des écoles d'application) .**
- **ensuite vous rejoindrez vos postes de brigade c'est-à-dire que vous effectuerez des remplacements, l'Inspection s'est engagée à vous mettre de préférence sur des remplacements longs.**

⇒ **Comment allez-vous être "nommés" ?**

Le SNUipp/FSU a demandé que cela se déroule au cours d'une CAPD qui garantit la transparence.

Le SNU est intervenu auprès de l'administration pour que vous puissiez préciser vos préférences géographiques pour votre affectation. C'était impossible compte tenu du délai trop court entre le résultat du concours et la CAPD du 9/07 nous avons donc demandé que vous puissiez remplir l'imprimé de révision.

Nous veillerons à ce qu'il en soit tenu compte au mieux des possibilités sachant que toutes les classes ont droit à un remplacement, où que soit leur localisation.

.... Futurs FS1



⇒ **Quels sont vos droits ?**

En tant que fonctionnaire - stagiaire, vous avez les mêmes droits que les fonctionnaires - titulaires.

Vous pouvez :

- **participer aux 1/2 journées d'info syndicales**
- **demander un temps partiel, une disponibilité...**
- **être en grève**
- **demander à changer de département (ineat-exeat) : dès l'obtention du concours car il n'y a plus de transfert de scolarité faire une demande auprès de la DIPER philippe.castets@ac-poitiers.fr**

Vous trouverez sur le site une fiche spéciale affectation FS1 à nous renvoyer le plutôt possible pour la CAPD du 9 juillet puis du 3 septembre.

Pour tous renseignements, nous contacter

**Tél : 05.49.01.36.71
16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex
e-mail : SNU86@snuipp.fr
Site internet : <http://86.snuipp.fr>**

**A bientôt
L'équipe du SNU**